

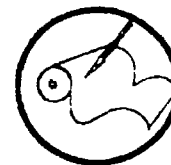
ICC-01/05-01/08-82-Anx14 22-09-2009 1/4 IO PT  
En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"

## **ANNEX 14**

Tous les jours ouvrables N° 293 Mercredi 28 Mai 2008

# La Plume

300 Fcfa



**Ange Félix Datassé  
tremble devant les  
visées de la CPI ...**

**REFORME DU SECTEUR SECURITAIRE POUR  
UNE ANNEE REPUBLICAINE ET D'ELITE.**



**RCA: L'OPPOSITION DÉMOCRATIQUE,  
TRÈS EMBARRASSÉE ...**

**DES GARES ROUTIERES MODERNES A BOSSANGOA ET  
BOUAR .**

**LA CPI OUYRE UNE NOUVELLE ÈRE**

**Quand les rumeurs deviennent réalité:  
Tiangaye crée son parti .**

**UNE PARJURE TELECOMMUNICATIONNELLE  
«MADE IN » ORANGE RCA ...**

**Jean Pierre Bemba arrêté à Bruxelles par  
la CPI ...**

QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INFORMATIONS, ANALYSES ET ENQUÊTES  
Directeur de Publication: Valence DOUDANEY (+593 74 405 72 23 32 09) Siège: National Hôtel  
Site Web: [www.fangui.presse.com/](http://www.fangui.presse.com/) E-mail: [vdplume@yahoo.fr](mailto:vdplume@yahoo.fr) ou [doudaneyval@yahoo.fr](mailto:doudaneyval@yahoo.fr)

**NATION**

## **ANGE FÉLIX PATASSÉ TREMBLE DEVANT LES VISÉES DE LA CPI**

**Après l'arrestation, le 24 mai 2008, du Congolais Jean-Pierre Bemba Gombo, les yeux sont désormais tournés vers d'autres suspects dans l'affaire des « crimes graves » perpétrés en République centrafricain entre 2002-2003. Dans cette foule, le nom de l'ancien président centrafricain Ange-Félix Patassé et certains de ses hommes de main affluent sur toutes les lèvres. Car ils pourraient, eux aussi, être pris dans les mailles de cette juridiction internationale.**

Le chef de l'Etat déchu de Centrafrique ne respire plus un air frais. Car l'arrestation du seigneur de guerre Jean-Pierre Bemba Gombo semble annoncer le début d'un long processus qui pourraient déboucher sur des actions à l'encontre d'autres suspects dans l'affaire de « crimes graves. » L'ange déchu, Patassé, qui est aussi cité dans cette histoire doit craindre une prochaine opération conduite contre sa personne.

Au mois de mai 2007, la Cour pénale internationale a annoncé l'ouverture d'une enquête contre les suspects des crimes commis sur les populations civiles. C'était au moment trouble ayant ensanglanté la République centrafricaine. Pendant cette période précise, le régime de Ange-Félix Patassé faisait face à des mouvements insurrectionnels à répétition. Le président Patassé, pris entre le marteau et l'enclume, a décidé de faire appel aux troupes non conventionnelles de Bemba, dans l'optique de mater la rébellion dirigée par le général François Bozizé.

Les résultats sont cruels. Les hommes du Mouvement de libé-

ration du Congo (Mlc) de Jean-Pierre Bemba Gombo se sont comportés en conquistadores, en détruisant tout sur leur passage. Les femmes et filles ont été violées, des maisons passées au peigne fin. Cependant, toutes ces exactions n'ont pas provoqué de remords chez Ange-Félix Patassé, confiné dans sa logique du « président démocratiquement élu de Centrafrique. »

Un président démocratiquement élu qui se comporte comme sur un terrain conquis. De quoi soulever l'inquiétude de la communauté internationale, plus particulièrement de la Ligue internationale des droits de l'homme (Lidh) qui ne soutient plus l'idée d'une amnistie générale en faveur des anciens bourreaux du peuple centrafricain. Ceux-ci, désormais connus de tous, cherchent à se dédouaner du mal qu'ils ont commis à l'encontre des Centrafricains. Vont-ils réussir à s'échapper de ces mailles? Surtout que la Cpi a mis toutes les batteries en marche pour traduire devant sa barre tous les suspects concernés dans cette affaire.

Quoiqu'ils disent, certains caciques de l'ancien régime ont de compte à rendre non seulement au peuple centrafricain mais aussi à la communauté internationale. Certes, Ange-Félix Patassé a été élu de manière démocratique, à l'issue d'une élection libre et transparente. Cependant, cette disposition ne lui donne pas un cheque en blanc. Il devait respecter les principes sacro-saints qui fondent la démocratie. C'est, en faisant fi d'ignorer ces principes que l'ancien président s'est livré au comportement déshonorant au point de susciter la colère de la Cour pénale internationale.

Le sort réservé de Patassé inquiète certainement certains observateurs de la vie politique cen-

trafricaine. Mais comme le chef de l'Etat François Bozizé a coutume de le dire, il faut laisser aussi le temps à la justice de faire son travail. Car c'est seule la justice qui pourrait prouver ou non l'inculpation des accusés. Cependant, le chef de l'Etat qui tient au bon déroulement du dialogue politique inclusif ne rejette pas l'idée de la participation de Ange-Félix Patassé et certains de ses caciques à la prochaine rencontre politique.

Dans tous les cas, Patassé comme Bemba sont un bonnet blanc et blanc bonnet. Ces hommes représentent les deux faces d'une même réalité. Car c'est Patassé qui a fait appel aux troupes de son « fils » Bemba de venir mater les paisibles Centrafricains. Ces hommes armés ont commis de nombreuses exactions qui intéressent aujourd'hui la Cour pénale internationale. C'est dire que le sort de cet homme politique est plutôt à la main de la Cpi, elle seule pourrait décider à quel moment elle pourrait déclencher une opération contre les autres suspects des « crimes graves » commis en République centrafricaine.

Les Centrafricains, plus particulièrement les animateurs de la vie politique, attendent le dialogue politique en préparation. Patassé aura-t-il le courage de prendre part à ce forum? Cette question vaut son pesant d'or. En attendant, le temps n'est plus aux supputations, il faudrait plutôt être réaliste et penser à l'avenir de la République centrafricaine, malade surtout de ses dirigeants du passé.

**Eric Molomezoyen**

## **JUSTICE**

# **Jean Pierre Bemba arrêté à Bruxelles par la CPI ...**

**La nouvelle de l'arrestation de Jean Pierre Bemba, chef rebelle du Mouvement de Libération du Congo (MLC) et ancien vice président de la République Démocratique du Congo est tombée au début de la semaine comme un couper et Elle a provoqué de remous au sein de ses militants et sympathisants particulièrement de la région de Mbandaka, son fief, qui sont descendus dans la rue pour manifester leur colère.**

L'on se souvient que Jean Pierre Bemba est poursuivi pour s'être impliqué dans les assassinats perpétrés à Bangui par ses troupes. Venues à la rescousse du régime de Patassé aux abois, les miliciens Congolais qui ont traversé le fleuve Oubangui se sont illustrés dans des exactions ignobles. Ils ont violé nos filles, femmes et mères ; pillés et volés les besoins des paisibles populations civiles et bien d'autres comportements inhumains, indignes et dégradants. Ces pratiques d'autre siècle ont conduit les nouvelles autorités centrafricaines à porter plainte auprès de la Cour Pénale Internationale contre Ange Félix Patassé et Jean Pierre Bemba Gombo. Il est inadmissible qu'un président de la République démocratiquement élu puisse faire appel à un

chef de guerre qui dirige une troupe de rebelles qui n'ont aucune notion militaire. C'est un pacte diabolique sans pareil.

Patassé a délibérément bradé le pays. C'est une trahison qui mérite d'être sanctionnée. En saisissant la CPI, le gouvernement centrafricain veut prendre la communauté internationale à témoin de l'ampleur de l'acte commis par les anciens dignitaires du pays et leurs complices parmi lesquels Bemba Gombo. L'arrestation de ce dernier est un coup d'envoi. Le gouvernement centrafricain par la voix de son porte parole, le ministre de la communication Cyriaque Gonda a salué cette arrestation qui n'est que justice faite aux centrafricains qui conjurent l'impunité. Les députés du MLC doivent se rendre cette semaine à Bruxelles pour apporter un soutien moral à leurs leaders. Ils ne pourront mener aucune autre action pour arrêter le processus engagé pour le soustraire à la justice. La RDC tout comme la RCA ont ratifié la convention créant la CPI. Donc à ce titre ils ne peuvent pas influencer sur sa décision qui est souveraine.

Depuis cette nouvelle, Patassé ne dort plus sur ses deux oreillers. Il exige une rencontre tripartite entre lui, kolingba et Bozizé avant la

tenue du dialogue politique inclusif pour chercher d'obtenir des autorités de Bangui l'abandon de la poursuite engagée auprès de cette juridiction internationale. Mais ce sera une peine perdue. Si Jean Jacques Démafouth sera amnistié par le pays Patassé doit se tourner plutôt vers la Haye. D'ailleurs, Bemba sera transféré cette semaine à la Haye pour être entendu et jugé. Le président a toujours dit qu'il ne s'oppose pas au retour de Patassé au bercail pour continuer à animer la vie politique nationale mais il doit comprendre qui a des démêlés avec la justice. Maintenant le vin est tiré, il faut le boire.

C'est une grande première pour la justice internationale qui s'affirme davantage. Hier, le jugement des auteurs du génocide de Rwanda et aujourd'hui l'ancien Libérien Charles Taylor et Jean Pierre Bemba répondent de leurs actes devant le tribunal pénal international. Bref ! Que Patassé participe ou non au dialogue politique inclusif son sort est définitivement scellé. Quoi de plus normal ?

**Octave Ramses**